Cap, ce 15 Septembre 1791.

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

NOUS vous adressons ci-joint des exemplaires des Arrêtés de l'Assemblée générale de la Partie française de Saint-Domingue, en date des 9 & 12 courant; Arrêtés nécessités par la circonstance.

Par notre Adresse du 15 Juillet dernier, nous vous fesions part de nos craintes; elles sont malheureusement réalisées, par la révolte de nos esclaves.

La Province du Nord, source de tant de richesses, n'est plus qu'un monceau de cendres : nos champs fertiles sont arrosés du sang de nos Frères......

Deux cens Sucreries, la majeure partie des Caféïères entiérement détruites par le fer & par le feu : tel est, Messieurs, le déplorable état où se trouvent les gages de vos avances envers nous; la perte est incalculable.

Nous ne nous permettrons aucunes réflexions sur les causes de ces terribles effets : mieux que nous vous devez les connaître.

Retranchés dans la ville du Cap, nous fesons tête à l'orage : notre courage, la bravoure de nos forces de terre & de mer, sont nos seules ressources.

Nous sommes avec un fraternel attachement,

MESSIEURS ET CHERS COMPATRIOTES,

Les Membres de l'Assemblée provinciale du Nord.

Domergue jeune
président

Cormeaux de la Chapelle
Vauteur

Dousset
secrétaire